

Introduction

Les milices durant la première modernité

Serge BRUNET

José Javier RUIZ IBÁÑEZ

Les débats classiques sur la « république » et le « républicanisme » ont surtout concerné l'histoire de la pensée, qui s'est attachée à retracer les origines et le développement de ces concepts. Il en a découlé une généalogie intellectuelle liée à une prétendue modernité, exclusive, de l'Europe septentrionale, face au reste du continent, nécessairement considéré comme archaïque. Si l'on suit ce raisonnement, de Florence aux Pays-Bas et à l'Angleterre, l'*ethos* républicain et/ou libéral n'aurait pas pu s'enraciner dans les grandes monarchies absolutistes... et catholiques. Cette prise de position théorique s'appuyait sur une vision stéréotypée du passé, qui négligeait la prise en compte de la pensée politique catholique des XVI^e et XVII^e siècles et la réalité politico-administrative de ces monarchies¹. D'une certaine manière, ce type d'analyse projetait des lieux communs forgés par les historiographes officiels du XIX^e siècle, lesquels portaient une vision statique de l'Ancien Régime, dans laquelle l'autorité royale était capable d'annihiler les différentes formes de participation populaire au pouvoir, et de supprimer les vestiges de la citoyenneté urbaine. En ce qui concerne la France et les Pays-Bas, l'historiographie érudite pouvait ainsi évoquer les anciens corps armés de bourgeois portés par une fierté locale, un patriotisme suranné, mais toujours en position de dépendance par rapport au pouvoir royal, hégémonique et omniprésent, dans un grand récit national. Les historiens des territoires européens, italiens ou portugais, et américains de la monarchie hispanique, quant à eux, se trouvaient fortement conditionnés par l'affirmation d'une dépendance de ces contrées à l'égard d'un pouvoir impérial qui se présentait, sur le terrain, d'une manière paradoxale, à la fois comme lointain et puissant.

Les approches ont évolué à partir des années 1980, qui se caractérisent par un intérêt renouvelé pour l'histoire des milices urbaines. Celui-ci a deux

1. Voir, notamment à ce sujet, les œuvres de Juan de Mariana (A. MILHOU, *Pouvoir royal et absolutisme dans l'Espagne du XVI^e siècle*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1999, p. 60-63).

raisons principales. C'est tout d'abord une attention portée aux révoltes et révolutions urbaines du *xvi^e* siècle, au sein desquelles les actions militaires, mais aussi politiques, des milices est mise en valeur, comme dans le cas des *schutergilden* des Pays-Bas. En ce qui concerne la France, les enjeux représentés par les milices urbaines sont révélés à travers leur mobilisation pendant les troubles de Religion, particulièrement au moment de la Ligue (1585-1598), puis durant la Fronde (1648-1653). Dans la suite des travaux fondateurs de Denis Richet, Robert Descimon a ainsi interrogé avec beaucoup de bénéfice le rôle social, politique et culturel des milices parisiennes. Il a démontré leur puissance identitaire, leur capacité à tisser des solidarités urbaines, en particulier de quartiers, et à servir de voie d'ascension sociale. Il est alors démontré combien l'étude des milices urbaines constitue une approche majeure pour la compréhension du développement du pouvoir royal, des oppositions qu'il génère et de la persistance d'une identité urbaine. Ces travaux partent du constat que le pouvoir effectif dans les villes fortifiées qui n'avaient pas de garnison professionnelle ou royale dépendait essentiellement de leur bourgeoisie en armes. Leur contrôle social et le maintien d'une hégémonie politique passaient par le choix des personnes qui composaient les milices. La participation de ces dernières, par quartiers, à la journée des Barricades (12 mai 1588) et leur rôle dans le Paris ligueur, surtout durant le siège de 1590 et la soumission de 1594, apportent un éclairage majeur à la réflexion sur la participation politique à l'époque moderne. Il est significatif de constater que cette entreprise historiographique a accompagné une interrogation plus large sur la nature de l'État moderne en France, sa structuration et ses limites.

L'influence de ces travaux a été majeure. Les études qui ont suivi sur le monde urbain ont ainsi montré la crise du modèle de l'autodéfense urbaine à l'issue des guerres de Religion et de la victoire d'Henri IV, puis sous le ministériat du cardinal de Richelieu. Les milices devenaient un instrument institutionnel d'analyse parmi les différentes institutions urbaines.

Le cas de la monarchie espagnole est différent. Si, en France comme aux Pays-Bas, la visibilité historique des milices s'explique par leur rôle décisif dans les grandes rébellions, dans le monde hispanique, c'est à travers les études qui portent sur le maintien de l'ordre, sur la défense locale contre les menaces extérieures, que l'on trouve la plupart des travaux sur ce type d'organisation armée. Il faut cependant souligner que le riche débat sur la genèse de l'État dans le monde ibérique provient essentiellement de l'histoire du droit et de la pensée politique plutôt que de celle de la pratique politique, administrative ou sociale. On constate un surprenant déficit de recherches sur la vie politique locale. Celle-ci se réduit communément à l'histoire des élites, de leurs discours et de leur reproduction. Irving A. Thompson, dans son livre classique sur l'administration impériale aux *xvi^e* et *xvii^e* siècles, attirait l'attention sur l'importance du contrôle effectif du pouvoir par les

instances locales pour comprendre le devenir politique de la monarchie². Il n'a malheureusement pas été suivi, et cette approche est demeurée secondaire dans l'historiographie espagnole. Pour cette dernière, l'étude de la « vraie » politique passait par une attention prioritaire à la cour, à ses agents, ainsi qu'aux théories et représentations élaborées par les juristes.

Ainsi, l'histoire de la défense locale et de son organisation corporative et politique restait un champ d'analyse d'une histoire militaire renouvelée mais secondaire dans le récit global de l'histoire de la monarchie. S'y ajoutait une difficulté supplémentaire. Si l'histoire globale dépendait des sources centrales, la visibilité des petites actions de défense des frontières, révélée par des sources plus locales et dispersées, restait souvent invisible, et donc absente des analyses sur la structuration politique ou sur la persistance d'un sentiment républicain citoyen.

Il est significatif de constater que les historiens qui s'attachaient à l'étude des corps non professionnels de défense aient négligé les organisations traditionnelles citoyennes ou nobiliaire, au profit des essais de réforme de l'administration royale, à partir de 1560, et surtout après 1596, avec la mise en place d'une nouvelle milice territoriale : *milicia general* de Castille, *milicia del batallón* du royaume de Valence, *ordenanças* du Portugal. Ces nouveaux corps dépendaient plus directement du roi, qui gratifiait ses membres de privilèges. Ils étaient le plus souvent inopérants, en raison des résistances des élites locales qui craignaient, en abandonnant leur contrôle sur les forces locales, de perdre leur capacité de négociation avec le roi. Ils l'étaient également du fait de l'insuffisance des moyens accordés par l'administration royale. Malgré tout, leur existence a profité aux ministres, qui ont pu les utiliser pour développer le principe d'une conscription obligatoire. Dans l'Europe du XVIII^e siècle, cette milice territoriale, devenue désormais « provinciale », se transforme en une sorte d'armée de supplétifs. En France, c'est la « milice royale » de 1688, mobilisée et contrôlée par les intendants et non pas les gouverneurs de provinces, dont les prérogatives militaires s'étiolaient avec la fin de la levée du ban et de l'arrière-ban. En Amérique, les réformes des Bourbons pour organiser des corps armés, composés à la fois d'Espagnols et de membres des castes auxquels des privilèges particuliers sont accordés, a comme conséquence de lier de façon très efficace ces populations à la politique royale.

Sans doute, la polysémie du terme « milice » est un obstacle majeur dans l'évaluation de l'influence de leur gestion sur l'évolution des pouvoirs au sein de la monarchie espagnole. Une autre difficulté, pour la compréhension de la monarchie elle-même, est le poids de l'histoire administrative dans l'analyse des pratiques. Dans cette monarchie, à la fois composée et

2. I. A. A. THOMPSON, *War and government in Habsburg Spain : 1560-1620*, Londres, Athlone Press, 1976, trad. esp. : *Guerra y decadencia : gobierno y administración en la España de los Austrias, 1560-1620*, Barcelona, Critica, 1981.

polycentrique, chaque territoire a des traditions juridiques et des institutions défensives particulières. Mais la projection politique extérieure était commune, notamment en raison de la persistance d'une menace extérieure, comme les attaques des barbaresques, les agressions françaises, hollandaises ou anglaises. Il en est de même du mode de partage des attributions du pouvoir effectif et des responsabilités défensives, entre les instances locales et impériales, surtout après la très brutale réorganisation politique et sociale de la plupart des territoires de la monarchie à la suite des conquêtes et guerres civiles des années 1512-1526.

La variété de dénomination des institutions héritées du xv^e siècle cachait l'irruption d'un modèle plus ou moins généralisé, à l'exception notable des Pays-Bas, épargnés momentanément par le processus de renforcement du pouvoir royal. Dans ce cadre, sur la plupart des frontières, la défense impériale et le poids principal de l'affrontement avec les autres souverains appartenaient au roi qui disposait pour cela de troupes professionnelles, payées par l'impôt. Toutefois la défense locale et le contrôle social du territoire restaient sous la responsabilité des entités locales. Cette répartition, plus ou moins explicite, n'était que la traduction institutionnelle des équilibres politiques, fiscaux et administratifs qui procédaient de l'établissement de la monarchie après les troubles du début du xv^e siècle. Elle n'était pas le résultat d'une concession de la part du roi, dont l'administration n'avait ni les ressources ni les moyens pour réclamer une position plus importante sur le territoire.

Par conséquent, et jusqu'à la deuxième moitié du xvii^e siècle, les corporations, à la fois urbaines et rurales, des frontières des Pays-Bas ont été les premières à supporter les incursions des Français et des *vrijbruters*, alors que les milices locales des royaumes ibériques et d'Italie ont dû tenir tête aux débarquements des corsaires ottomans, magrébins et européens, au banditisme, et que les populations, européennes et/ou indiennes, sur les frontières impériales des Amériques, étaient confrontés aux attaques des corsaires dans les Caraïbes et dans le Pacifique ou encore aux razzias des Indiens qui résistaient à l'expansion espagnole au Chili ou bien dans « la Gran Chichimeca », en Nouvelle Espagne septentrionale. À l'exception du très militarisé Milanais, où les milices bourgeoises avaient été précocement remplacées par des troupes professionnelles, la sécurité de la plupart des frontières de la monarchie espagnole dépendait de corporations militaires de nature communautaire. Il est alors surprenant que leur signification politique, institutionnelle et sociale n'ait pas retenu l'attention de la plupart des historiens, ni comme une voie pour la compréhension de la construction locale du pouvoir du roi catholique, qui avait besoin de ces consensus locaux, ni, plus largement, comme un phénomène d'analyse globale de la formation et de la consolidation des États.

Les différences dans l'appréciation du rôle des milices dans l'historiographie des Pays-Bas, de la France et de la monarchie espagnole est donc

le résultat d'évolutions scientifiques divergentes au cours des décennies 1980 et 1990. Malgré tout, comme l'a bien montré Maarten Prak, à partir de cette production, nous pouvions comprendre l'existence d'une tradition militaire municipale (très liée à l'évolution d'une civilisation urbaine européenne commune et exportée aux Amériques) qui devait s'adapter à la consolidation des États royaux³. Cependant, ces adaptations au monopole royal de légitimation de la violence (mais non de son exercice), au commencement du xvi^e siècle, n'ont pas entraîné la disparition du rôle politique et militaire des citadins ou de la noblesse, tout au contraire. Si l'histoire culturelle s'est centrée sur les dispositifs disciplinaires d'affirmation du pouvoir royal dans les entrées royales et sur la formation des cours provinciales dans l'entourage des vice-rois en Europe et aux Indes Occidentales, il faut rappeler que le pouvoir effectif dans les villes, mais aussi dans les cours provinciales et royale, échappait *de facto* au souverain.

Les études sur ces milices dans les pratiques de gouvernement politique et de contrôle social au sein des monarchies française et espagnole montraient l'impossibilité des souverains, et de leurs commissaires, d'obtenir des villes leur mobilisation dans le cas de révoltes populaires. C'est ce que démontrent les rebellions urbaines des Pays-Bas contre Philippe II, dans les décennies 1560-1570, la journée des Barricades et l'organisation défensive des villes françaises durant la Ligue, le Corpus de Sang (Barcelone, 7 juin 1640), la révolte de Masaniello (Naples, 1647) ou encore les « émotions » ou émeutes du Mexique, en 1622 et en 1691.

Il ne faut cependant pas considérer, en suivant là l'histoire libérale du xix^e siècle, que l'expression politique des milices se limitait à une résistance du pouvoir local ou régional à la « tyrannie » absolutiste. Avant la révolution fiscale du xvii^e siècle, elles constituaient un instrument incontournable dans la construction et le maintien de l'ordre politique et social et leurs membres jouissaient de droits particuliers proches de ceux attribués à la citoyenneté urbaine (bourgeoisie, *vecindad*). Pour bien apprécier leur rôle décisif dans le soutien et l'extension du pouvoir royal, il est nécessaire d'élargir l'observation des agents actifs de la « politique » au-delà de la cour, des élites dirigeantes et des commissaires envoyés par le roi dans les divers territoires. On doit alors se départir d'une opposition stérile entre histoire locale et histoire globale pour envisager une histoire sociale, culturelle, religieuse et même économique des membres de ces corps.

Les études sur les cérémonies du pouvoir, notamment à l'occasion des entrées royales, de couronnements, ou bien de naissances ou de victoires

3. M. PRAK, « Burgers into citizens : Urban and national citizenship in the Netherlands during the revolutionary era (c. 1800) », *Theory and Society*, 1997, n° 26, p. 403-420. M. PRAK, *The Dutch Republic in the Seventeenth Century : the Golden age*, Cambridge-New York-Melbourne, Cambridge University Press, 2005. M. PRAK, « Milicia cívica y política urbana en Holanda : Leiden, siglos XVII y XVIII » in J. J. RUIZ IBÁÑEZ (éd.), *Las Milicias del rey de España. Política, sociedad e identidad en las Monarquías Ibéricas*, Madrid, Fondo de Cultura Económica, 2009, p. 330-348.

royales, révèlent la mise en scène des milices bourgeoises. Par leur position symbolique, elles concourent à la construction de la souveraineté royale.

Les relations tissées entre le souverain et ses sujets bourgeois armés s'offrent à une histoire comparée des divers territoires de la monarchie espagnole et du royaume de France. L'étude des pratiques gouvernementales permet de comprendre les effets de la « grande » politique sur de multiples territoires, témoignant de singularités juridictionnelles et institutionnelles. C'est ainsi, qu'à la suite de la généralisation de la guerre dans l'espace atlantique après 1588, et la prise de Cadix par le duc d'Essex en 1596, on note un climat de grande insécurité sur l'ensemble des frontières de la monarchie espagnole. Une réponse institutionnelle identique est apportée à cette situation, mais également en Angleterre ou encore en Savoie. Il s'agit d'une plus grande mobilisation des milices locales et de la tentative d'organisation de nouveaux corps de défense territoriaux. Si, dans chaque territoire, ces initiatives donnent lieu à des organisations aux dénominations variées, dans la pratique, nous constatons une circulation identique des modèles politiques et, face aux urgences de la guerre, une même nécessité pour le souverain d'innover en matière juridictionnelle pour définir le statut des membres des nouvelles milices territoriales, ou bien de reconnaître la participation des forces traditionnelles de défense et de rémunérer leurs chefs. En d'autres termes, il devient nécessaire, dans tous les territoires menacés, de changer simultanément les équilibres institutionnels, politiques et sociaux locaux.

Les études que nous publions n'évoquent pas le cas du Portugal ou celui des Indes espagnoles, pourtant fort intéressants (figure 1). Le royaume du Portugal a été menacé par la flotte anglaise, qui répondait aux attaques espagnoles contre l'île en 1588, 1596 et 1597. Son trône fait également l'objet d'une rivalité entre Dom Antonio, prier de Crato, et Philippe II. La mobilisation contre ces périls se présente comme un pacte des élites, mais aussi d'une partie population, avec le souverain Habsbourg. Les Indes, quant à elles, ont également souffert des attaques de la flotte d'Élisabeth I^{re} et, considérant la faiblesse des garnisons royales, ce sont les habitants qui ont dû faire face à ces menaces.

Nous avons pu constater les effets de cette nouvelle belligérance impériale sur l'organisation défensive territoriale et sur le partage du pouvoir à l'échelle locale. Dans la plupart des cas, le désir d'un plus grand contrôle de la part du gouvernement central entraîne des tensions. En effet, celui-ci reste dépendant du bon vouloir des élites locales, ce qui génère de farouches conflits. Cependant, sous la menace extérieure, on parvient systématiquement à un compromis. Bien sûr, après la guerre, on assiste régulièrement à une importante réorganisation administrative *de facto*, qui fait disparaître les corps désormais inutiles de la milice territoriale qui venaient d'être créés, ou, au moins, en réduit singulièrement l'importance.



L'étude des milices (locales, territoriales, provinciales ou royales) sur de multiples territoires s'avère donc fort utile à la compréhension de l'évolution de la matérialisation individuelle, territoriale et institutionnelle du pouvoir politique et des rapports entretenus entre l'échelon local et l'échelon impérial, au-delà de la rhétorique et des désignations changeantes de ces institutions. Elle appelle au développement d'une histoire résolument internationalisée et post-nationale.

Cette thématique est au cœur du réseau international de chercheurs *Red Columnaria* qui, depuis sa fondation en 2004, contribue au renouvellement historiographique. L'étude des milices et des systèmes défensifs locaux constitue un observatoire privilégié pour la comparaison des différentes traditions académiques et pour une orientation vers une histoire globale de la monarchie espagnole. En 2006, les *Secondes journées internationales d'histoire des monarchies ibériques* à Yecla (Espagne) ont retenu cette thématique. Trois ans plus tard, ces travaux ont donné lieu à la publication d'un livre par le Fondo de Cultura Económica (Madrid) intitulé *Las Milicias del rey de España. Sociedad Política e Identidad en las Monarquías Ibéricas*. Celui-ci présente des exemples tirés de divers territoires de la monarchie espagnole comme la Nouvelle Espagne, le Pérou, la Castille, la Couronne d'Aragon, le Milanais, Naples et la Sicile, le Portugal et les Flandres. Les cas de Paris et de Leyde permettent de se confronter à d'autres traditions méconnues de l'historiographie des mondes ibériques. En 2009, à l'université Paul-Valéry de Montpellier, le groupe (*nodo*) français de la *Red Columnaria* a organisé un colloque international (non publié) intitulé *Pouvoir local & pouvoir social. Les milices et la Ligue (1586-1598)*. Celui-ci a permis d'éclairer le rôle joué par des corps militaires urbains, mais aussi ruraux, dans l'insoumission catholique à Henri IV.

Enfin, les 2 et 3 mai 2011, à l'université de Perpignan Via Domitia, dans le cadre du 136^e congrès international des sociétés historiques et scientifiques, *Faire la guerre, faire la paix*, nous nous sommes réunis autour du thème « Entre autodéfense et forces armées : Les milices durant la première modernité (France, Pays-Bas méridionaux, Espagne, Italie) ». Nous avons le plaisir de vous soumettre dans ce recueil les actes de cette rencontre.